

le dépôt; m'attendant à préparer une barge ici, j'achetai des clous étamés parce que je n'ai pu en trouver de cuivre et de zinc. Avec votre permission, je désirerais aller à St. Jean samedi prochain, revenant le même jour, pour préparer les accessoires nécessaires à bord de la barge avant d'aller à l'Île-aux-Noix. Je ne puis fournir que deux toiles à fourgon pour couvrir la poudre. Si vous consentez à ce que j'aille à St. Jean, veuillez me télégraphier demain. M. Thom désire savoir s'il doit accompagner les munitions ou rester sur l'île.

Les garnitures de lits destinées à l'expédition de la Rivière-Rouge sont parties d'ici hier par le convoi du soir.

Je demeure, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

S. POPE,
Garde-Magasins.

Lt.-Col. Wily, Directeurs des magasins, etc.,
Ottawa.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 27 Septembre 1870.

MONSIEUR.—Relativement à une lettre du secrétaire militaire, Montréal, datée le 2 du C. 9,274 présent mois, contenant des réclamations au montant de £12,038 2s. 1d. sterling, pour munitions distribuées au gouvernement du Canada, j'ai aujourd'hui l'honneur, par ordre de l'honorable ministre de la milice et de la défense, de dire qu'on a autorisé l'émission de chèques en faveur du paie-maître du personnel des magasins militaires à Montréal, pour ce montant, moins la somme de £ 328 9s. 9d, portée en compte pour les canons et l'équipement distribués à la canonnière *Rescue*, conformément aux télégrammes échangés entre le col. McNeil et le col. Earle, secrétaire militaire datés le 13 avril dernier, et dont il est question dans une lettre du secrétaire militaire à Montréal, datée le 17 juillet dernier.

Trois canons ayant, à cette époque, été demandés pour faire face à "une éventualité extraordinaire et pressante," et quoiqu'une réquisition en recouvrement de frais ait été subséquemment émise, l'honorable ministre de la milice et de la défense est d'opinion que cet armement doit être considéré comme réserve, et il recommande respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de soumettre l'affaire à la considération des autorités impériales, afin que la réclamation soit comprise dans les arrangements qui se négocient actuellement pour l'achat de munitions de réserve par le gouvernement du Canada.

J'ai etc.,

J. MACPHERSON, Lt.-Col.

Faisant les fonctions de Dep. du M. de la M. et D.

Au Secrétaire Militaire de
S. E. le Gouverneur-Général.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE, DIVISION DES MAGASINS.

OTTAWA, 30 septembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour votre information, que le 25 du présent mois, j'ai reçu des ingénieurs royaux le transfert du vieux fort de Toronto et de toutes les constructions qui s'y trouvent, ainsi que des édifices détachés près du hangar à fret du chemin de fer Grand Occidental, de la cour à combustible de l'intendance avec les édifices qui en dépendent et le cimetière militaire. Ceci complète le transfert à Toronto.

Comme les édifices, au nouveau fort et à l'ancien, avaient été passablement endommagés et dilapidés par les gens de mauvaise vie qui étaient dans l'habitude de les fréquenter, j'ai cru nécessaire d'y mettre des gardiens. Ces derniers se sont chargés d'en avoir soin moyennant le